



## INSCRIPTIONS 2020-2021

### CANTINE – ACCUEILS PERISCOLAIRES – A.L.S.H.

**RECAPITULATIF DES PIECES à FOURNIR au plus tard le : 19 juin 2020**

- ⊗ **Fiche FAMILLE à ACTUALISER** (écrire les modifications en couleur)
- ⊗ **Fiche sanitaire** remplie et signée des DEUX parents (1 par enfant)
- ⊗ **Fiche des CHOIX d'inscriptions** : cantine/périscolaire/ALSH (1 par enfant)
- ⊗ **Attestation d'assurance 2020/2021** scolaire et extra-scolaire (responsabilité civile et dommages corporels)
- ⊗ Copie de la dernière « **Attestation de paiement CAF** », pour le calcul de votre tarification. Ce justificatif est facilement téléchargeable en vous connectant sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr).
- ⊗ En cas de divorce, la photocopie du jugement attestant du droit de garde de l'enfant.
- ⊗ Si elle n'a pas déjà été fournie, la copie de l'**avis d'imposition** 2019 des revenus 2018 recto/verso (+ celle du 2<sup>ème</sup> parent si union libre)
- ⊗ Pour les nouvelles inscriptions : 2 justificatifs de domicile (ex : facture EDF, facture Gaz, facture Eau). Aucun autre justificatif ne sera accepté (SFR, Orange etc...)
- ⊗ Paiement par **prélèvement automatique (recommandé)** : pour les nouvelles demandes, ou bien en cas de changement de coordonnées bancaires, merci de remplir un mandat de prélèvement SEPA. [Plus de 83 % des familles ont déjà choisi ce mode de paiement.]

#### À CONSERVER

- Le **mémo** avec toutes les informations utiles.
- Les **règlements intérieurs 2020-2021** « accueils périscolaires - restauration scolaire » et « ALSH ».

Merci de déposer en mairie ces documents **à la date demandée**, à défaut, l'inscription de votre enfant ne sera pas prise en compte pour la rentrée.